

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 11

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 11 mars 2021

Le 11 mars 2021, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mme Christelle SEVIN, MM. Dominique BATTIER, Jean-Michel BOURNY, Jean CHAPRON, Mmes Cécile MONTIÈGE et Valérie BODIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Stéphanie BLANCHE, Laurence COUTARD, MM. Mickaël ORY et Daniel ANGOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mr Mickaël ORY a donné pouvoir à Mr Yoann RENARD.

Le Conseil Municipal a désigné, Mme Séverine DURET, secrétaire de séance.

PRÉSENTATION PAR MME LANDRY (DIRECTRICE) POUR APPEL A PROJET SOCLE NUMÉRIQUE DANS ECOLE ELEMENTAIRE

Dans le cadre du plan de relance concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, les collectivités territoriales concernées peuvent répondre, à l'appel à projets émis par l'Etat au titre du plan de relance - continuité pédagogique dans les écoles élémentaires des communes rurales. L'ambition de cet appel à projets est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques ;
- Les services et ressources numériques ;
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Cet appel à projet vise à soutenir la généralisation du numériques éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires (cycles 2 et 3), qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

L'aide de l'état est comprise entre 50 et 70 % selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Après cet exposé, Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Landry (directrice de l'école privée Abbé Angot) et à Madame Lesourd (présidente de l'OGEC) qui énoncent aux membres du conseil municipal le pourquoi du projet et le devis détaillé pour le volet équipements, et services - ressources pour un montant global de :

- Volet équipements : montant global de 9 225,36 € pour l'achat de deux vidéoprojecteurs avec tableau interactif, 2 PC enseignant, 4 PC élèves et 1 borne Wifi avec une participation de l'état à hauteur de 4 900 €,

- Volet services et ressources : montant global de 42 € pour le cahier de liaison entre familles/école et édulivret, avec une participation de l'Etat à hauteur de 21 €.

C'est dans ce cadre que M. le Maire propose d'inscrire le projet socle numérique de l'école privée Abbé Angot comprenant la fourniture de vidéoprojecteur avec tableau interactif, PC et borne WIFI. L'ensemble du programme est estimé à 9 267,36 € TTC. Le soutien financier de l'Etat couvre 53.10 % du coût du projet global. Les projets soumis doivent représenter un investissement global s'élevant au minimum à 7 000 €. A partir de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après délibération et considérant l'intérêt d'assurer un égal accès au service public de l'éducation et entendu l'exposé du maire et de la Directrice sur ce projet de relance :

- décide à l'unanimité de répondre favorablement à l'appel à projet lancé par l'état au titre du « projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »,
- sollicite une subvention sur une base d'un montant de 9 267.36 €,
- précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention,

Madame Lesourd (présidente de l'OGEC) précise que l'association OGEC est d'accord de participation à hauteur de 1 000 €.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHARD, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

EXERCICE 2020	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	154 574.93	
Recettes de l'exercice		189 594.91
Résultat de l'exercice (excédent)		35 019.98
Résultat antérieur reporté (déficit)	123 964.91	
Résultat de clôture (déficit)	88 944.93	
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	350 260.46	
Recettes de l'exercice		513 939.04
Résultat de l'exercice (excédent)		163 678.58
Résultat antérieur reporté (excédent)		314 734.68
Résultat de clôture (excédent)		478 413.26
Résultat de clôture (excédent) final		389 468.33

AFFECTATION

Le Conseil Municipal décide comme suit l'affectation du résultat :

Compte 001 : Déficit investissement reporté	Exercice 2021	88 944.93
Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté	Exercice 2021	386 136.71
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	Exercice 2021	92 276.55

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHARD, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

EXERCICE 2020	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	89 214.02	
Recettes de l'exercice		89 214.02
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat antérieur reporté		0.00
Résultat de clôture		0.00
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	89 214.02	
Recettes de l'exercice		89 214.02
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat antérieur reporté		0.00
Résultat de clôture		0.00

PAS D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

COMPTE DE GESTION 2020 DU LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT DU FOURNEAU ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHARD, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

EXERCICE 2020	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	228 124.26	
Recettes de l'exercice		228 124.26
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat de clôture		0.00
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	228 124.26	
Recettes de l'exercice		228 124.26
Résultat de l'exercice (excédent)		0.00
Résultat antérieur reporté (excédent)		66 848.86
Résultat de clôture		66 848.86

Le Conseil Municipal décide comme suit l'affectation du résultat :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté	Exercice 2021	66 848.86
--	---------------	------------------

COMPTE DE GESTION 2020 DU LOTISSEMENT DU FOURNEAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHARD, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

EXERCICE 2020	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	166 529.80	
Recettes de l'exercice		166 529.80
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat de clôture		0.00
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	166 529.80	
Recettes de l'exercice		166 529.80
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat antérieur reporté		0.00
Résultat de clôture		0.00

PAS D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

COMPTE DE GESTION 2020 DU LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2020 : AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code des Collectivités territoriales relatives à la possibilité d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Les opérations concernées sont : Budget Principal

N° Opération	Libellé	Article	Montant
16	Autres immobilisations corporelles	2188	578.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'exposé du Maire,
- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021,
- Précise que les crédits seront repris au BP 2021.

AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION RUE DES DOLMENS : RAPPORT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de l'ouverture des plis qui a eu lieu le 4 mars 2021 en présence des membres de la commission d'appel d'offre et du rapport d'analyse des offres qui a été confié au Cabinet Plaine Etude concernant l'aménagement et la sécurisation rue des Dolmens pour lot n° 1 : Terrassement - Voiries - Réseaux EP et EU - Aménagements paysagers, lot n° 2 : Signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil Municipal après délibération, décide que :

Pour le lot n° 1 : Terrassement - Voiries - Réseaux EP et EU - Aménagements paysagers, c'est l'entreprise Chapron SAS de Sainte Gemmes le Robert, la mieux-disante, qui a été retenue pour un montant de 193 635.06 €uros HT pour la tranche ferme et 34 511.55 € HT pour la tranche conditionnelle soit un montant total HT de 228 146.61 € HT,

Pour le lot n° 2 : Signalisation horizontale et verticale, c'est l'entreprise Crépeau de Sainte Luce sur Loire, la mieux-disante, qui a été retenue pour un montant de 17 698.50 € HT.

ÉCOLE PRIVÉE ABBÉ ANGOT : DÉLIBÉRATION POUR SIGNATURE CONVENTION

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de refaire une convention financière entre l'école privée Abbé Angot et la Commune de Sainte Gemmes le Robert. Elle définit les conditions de financement des dépenses de

fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école privée Abbé Angot. Cette convention est effective au 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'une année.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE, COMMUNICATION ET CIMETIÈRE

Commission voirie, travaux :

Suite à la réunion du 27 février 2021 qui a eu lieu entre les membres de l'association Ste Gemmes Sports et les membres de la commission travaux, Monsieur Régis Blanchard, 1^{er} adjoint en charge des travaux présente aux membres du conseil municipal les travaux qui seront effectués au vestiaire foot comprenant l'espace douche avec remplacement du bouton poussoir, remplacement de deux blocs WC, démontage et sectionnement des tuyauteries dans le local sanitaire avec dépose du radiateur et repose dans le nouveau local réunion. Installation d'une réglette LED au plafond, petites modifications électriques. Contrôle du groupe VMC dans les combles, réglages des débits d'air d'aspiration pour un total estimatif HT de 1 819 €. Avec achat de matériaux pour local réunion et archives administratives d'un montant HT de 393.34 €.

Pour la partie extérieure, il est demandé le gravillonnage de la moitié du pourtour du terrain de football.

La séance s'est terminée à 22h30

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
Jeudi 1^{er} avril 2021 à 20 H 00.